

# BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

## CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE  
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT  
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toutes communications et demandes de renseignements au Président de la Chambre.

Boite de Poste, 2311, à Montréal, (Canada.)

### AVIS IMPORTANT

Nous avons encore eu, dans ces derniers temps, des exemples de maisons françaises dont les noms avaient été relevés sur la liste des demandes d'agent inscrits dans le petit courrier de notre *Bulletin Mensuel*, auxquelles on s'était adressée, sous les auspices de la *Chambre de Commerce française de Montréal*, et qui ont eu le malheur de confier leurs intérêts à des agents que nous n'avons jamais appuyés ou recommandés. Ces maisons se trouvent — en conséquence — dans de sérieux embarras.

Nous croyons donc devoir, de nouveau, rappeler qu'il est indispensable de s'adresser directement à la *Chambre de Commerce française de Montréal* pour avoir des renseignements et savoir si réellement nous appuyons les agents qui se prévalent de notre recommandation.

### Comptes-rendus des Séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1896.

Extrait du procès-verbal de la séance du 16 septembre 1896, tenue par la Chambre de Commerce française de Montréal, sous la présidence de M. J. Herdt, président.

M. A. Kleczkowski, consul-général de France en la Puissance du Canada, assiste à la réunion.

Sont aussi présents : M. de Sieyes, vice-président, M. H. Jonas, trésorier, M. de Polinière, conseiller, M. Emile Galibert, M. A. Tarut, M. Fauchille et M. Schowb.

Après lecture du procès-verbal, il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient diverses demandes de renseignements pour agences et représentations, notamment pour les huiles d'olive de Marseille.

M. le président de la Chambre syndicale de Commerce de la Pointe à Pitre écrit à notre Chambre pour avoir des indications sur le moyen de lier des relations entre les Antilles françaises et le Canada pour le développement du commerce de peausserie. M. E. Galibert auquel cette lettre a été communiquée, veut bien fournir quelques renseignements sur cette question, renseignements laissant peu d'espoir de voir établir, avec chance de succès, des relations entre les deux contrées.

Dans la correspondance se trouve une lettre de M. Larlat, de Bordeaux, dont nous avons déjà eu occasion de parler, en signalant combien son idée de former une sorte de syndicats entre commerçants n'exploitant pas la même ligne, était pratique. De divers côtés, on paraît faire attention à cette bonne méthode.

La Chambre de Commerce française de Montréal, par l'organe de son président, s'est mise en rapport avec quelques personnes en situation de la bien ren-

seigner sur les intentions du Gouvernement au sujet de l'Exposition Internationale. Il est très intéressant que le comité d'organisation et de propagande établi de Paris soit fixé sur la date définitive de cette exposition.

M. le président exprime à M. le Consul-Général qui est de retour d'un voyage en France, la satisfaction que la Chambre de Commerce française a de le voir prendre part derechef à ses travaux. Tous les membres ont pu constater, par le grand nombre de renseignements demandés sur son avis, à notre Chambre, combien il avait eu à cœur de faciliter les relations commerciales entre la France et le Canada.

M. le président fait part à la Chambre de la visite que M. Ribot, ancien président du Conseil, et ancien ministre des affaires étrangères qui, passant une journée à Montréal, a bien voulu nous consacrer quelques instants. M. Ribot, reçu par le président et le vice président, s'est intéressé aux travaux de notre Compagnie et surtout à la question de l'établissement d'une ligne directe entre la France et le Canada.

Nous devons aussi mentionner la visite de M. Descours Desacres, chargé d'une mission agricole du gouvernement français et qui prône l'exportation des *Stockers* Canadiens à la fin de la saison d'été pour être mis en France dans les pâturages aux premiers mois de l'année (février et mars) et être vendus aux foires de juillet.

Nous constatons que plusieurs demandes nous ont été faites par des propriétaires de pâturages et d'herbages de Normandie. Dans ce but quelques-uns de ces propriétaires sont venus visiter le Canada et ont voulu se renseigner à notre Chambre de Commerce, notamment M. Maurice Hervey de Notre-Dame du Vaudreuil (Eure).

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 1896.

Extrait du procès-verbal de la séance du 30 septembre 1893, tenue par la Chambre de Commerce française de Montréal sous la présidence de M. J. Herdt.

M. le Consul-Général de France assiste à la réunion.

Sont aussi présents MM. de Sièyes, vice-président, M. Rougier, secrétaire, M. H. Jonas trésorier, M. Auzias Turenne, conseiller, M. A. Tarut, M. Henri Herdt.

Avant de passer au dépouillement du courrier de quinzaine, il est procédé, conformément à l'ordre du jour, au vote sur l'admission de M. Déliot, courtier de commerce à Montréal, présenté par M. J. de Sièyes, et M. A. Tarut. L'admission est prononcée à l'unanimité.

M. le président donne connaissance à la Chambre d'une lettre de M. Morin, président de la commission des relations commerciales, commission nommée par la Chambre de Commerce du district de Montréal, avisant notre Compagnie que pour répondre à diverses demandes qui lui étaient posées par M. le Ministre du Commerce, cette commission désirait se mettre en rapport avec notre Chambre. Il lui sera répondu qu'on est entièrement à la disposition de la commission, mais que pour faciliter le travail, il serait bon d'indiquer quels articles on aurait l'intention d'exporter pour étudier les chances de succès de ces exportations en France.

Nous trouvons encore dans ce courrier un exemple que nous sommes toujours heureux de citer, du mouvement qui s'effectue dans la presse de France pour activer notre commerce d'exportation. On n'a qu'à lire l'*Exportateur* pour se convaincre que, malgré son petit format, cette feuille a de très utiles renseignements.

Il est décidé par la Chambre de Commerce française de Montréal qu'elle appuiera les efforts de la ligne Franco-Belge du Canada, afin d'avoir au moins une communication entre la France et le Canada.

Nous publierons dans notre prochain BULLETIN MENSUEL les renseignements relatifs aux taux de fret de cette compagnie qui sont assez abordables.

### La nouvelle ligne Franco-Belge du Canada avec escale à Boulogne-sur-Mer

Nous avons déjà parlé de cette ligne dans notre dernier BULLETIN. Elle vient d'inaugurer son service au Canada où le "*Greta-Holmes*" est arrivé ici à la fin de septembre. Ce steamer est reparti de Montréal le 5 octobre courant à destination de Boulogne-sur-Mer et d'Anvers. Voici les renseignements fournis sur son chargement. Il est intéressant à relever pour constater quel accueil est fait à cette ligne par le commerce français d'exportation ou d'importation.

Le *Greta-Holmes* emporte à Boulogne-sur-Mer : 17 caisses de bottines et souliers, 328 pièces de bois, 27 barils de peaux de moutons, 10 caisses de champagne, 2 boîtes d'échantillons de bardeaux, 214 moutons, 171 têtes de bétails, 50 barils de pommes, 16 caisses de conserves de poissons, une caisse de papier.

Pour Anvers : il est chargé de 10,000 quintaux de gros grains, 2,500 quintaux d'avoine, 3 cloches d'église, 1 caisse de miel, 213 paquets de ferblan-

teries de rebut, 500 pièces de bois de chêne, 1 paquet de bardeaux, 9 balles de cuir, 2 caisses de livres, 45 colis d'ameublement, 7 barils de potasse, 3 expéditions de provisions, 7,500 pièces de bois et 10 chevaux.

Cette Compagnie compte des souscripteurs Français pour les trois-quarts du capital. C'est M. Adams, banquier à Boulogne-sur-Mer qui est leur représentant.

La ligne possède à Montréal, dans MM. MacLean et Kennedy, des agents actifs, connaissant bien les affaires et qui ont une excellente réputation sur la place comme expéditeurs. Ils ont un certain nombre d'employés parlant le français, ce qui est d'un grand secours pour les renseignements à fournir, surtout aux passagers de troisième classe. Les prix de fret sont, nous assure-t-on, fort acceptables et destinés à faciliter des affaires importantes. Il y a donc de sérieux avantages offerts par la nouvelle ligne. Aussi après avoir rempli notre devoir en appuyant de tout notre pouvoir la ligne directe de Montréal à Dunkerque, nous sommes heureux de pouvoir accueillir avec sympathie la ligne franco-belge, en exprimant l'espoir qu'avec ces éléments favorables, elle réussira à nous donner un service régulier et satisfaisant entre le Canada et la France.

Samedi, 3 octobre courant, l'administrateur délégué de la Compagnie à Montréal, M. Damien Rolland — qui occupe dans le monde commercial de cette ville une haute situation — avait convié les personnages marquants ici dans la politique, l'industrie et les diverses professions libérales à visiter le *Greta Holmes* qui devait prendre la mer le 6 du même mois. Le président de notre Chambre de Commerce française a répondu à cette invitation ainsi que les présidents de la Chambre de Commerce du district de Montréal, (Chambre de Commerce canadienne-française) et du Board of Trade (Chambre de Commerce anglaise), le Chancelier du consulat-général de France, et le président du Corn Exchange. M. J. Herdt, au nom de la Chambre de Commerce française, a exprimé le souhait que cette tentative fut plus heureuse que les précédentes dont les insuccès répétés ont nui de la manière la plus fâcheuse au développement des relations entre les deux pays.

La ligne franco-belge du Canada s'ouvre en réalité sous d'heureux auspices. Puisse-t-elle réussir : car nous avons assez souvent répété qu'il nous fallait un service direct de France au Canada pour faire produire au traité franco-canadien tout son effet utile et à cet égard nous n'avons pas changé d'idées. Aussi sommes-nous satisfaits — dans l'attente d'un mieux désirable — de voir notre port de Boulogne-sur-Mer ainsi desservi.

Nous joignons ici la circulaire émanée de cette compagnie relative aux taux du fret pour certains articles :

#### LIGNE FRANCO-BELGE DU CANADA

*Subventionnée par le gouvernement Canadien.*

##### SERVICE DIRECT A GRANDE VITESSE

entre Anvers, Boulogne-sur-Mer et Montréal (Halifax en hiver) et vice versa en correspondance avec les Compagnie du Grand Trunk et du Canadian Pacific Railway, par plusieurs steamers de première classe,

Prix du fret pour Montréal : 30 fr. pour marchandises de première catégorie ; 20 fr. pour marchandises de deuxième catégorie ; 15 fr. pour marchandises de troisième catégorie. Plus primage 10 o/o. Minimum du fret, 22 francs.

Tarif des espèces et valeurs : Espèces, valeurs, pierres précieuses,  $\frac{3}{4}$  o/o de la valeur ; Espèces, valeurs, pierres précieuses (au-dessus de 10,000 fr.),  $\frac{1}{2}$  o/o de la valeur ; bijouterie, orfèvrerie, horlogerie et marchandise à la valeur, 1 o/o de la valeur. Les cachets des colis-valeurs devront être noyés dans le bois et apposés sur les jointures.

Petits colis et échantillons, au-dessous de 5 kil. et jusqu'à 5 décimètres, 5 fr. ; de 5 à 25 kil. et jusqu'à 25 décimètres, 10 fr. ; de 25 à 50 kil. et jusqu'à 50 décimètres, 15 fr. ; de 50 à 100 kil. et jusqu'à 100 décimètres, 20 fr. Les colis-finances et les petits colis sont les premiers débarqués du navire.

Pour les colis-machines de plus de 2,000 kilos, le frêt sera traité de gré à gré.

AVIS IMPORTANT. — Tous les colis devront porter le nom du port destinataire. Les connaissements devront parvenir aux agents quarante-huit heures au moins avant la date fixée pour le départ du navire,

Pour frêt et tous renseignements s'adresser à :

Anvers, à MM. J. Fatio & Co., agents généraux, 32 Quai Van-Dyck ;

Boulogne, à M. Abel Descostes, agent, 14, rue de Nemours, ou à M. A. Holter, courtier maritime, 15, Quai Gambetta ;

Agents à Montréal : MM. MacLean, Kennedy & Co.

Composition du tonneau de la ligne : Marchandises solides de première et seconde catégorie, 700 kilos ; vins et spiritueux en fûts, 900 litres ; vins et spiritueux en doubles fûts, 550 litres ; vins et spiritueux en caisses ou paniers, 324 bouteilles ; marchandises de troisième catégorie, 1,000 kilos.

Les marchandises sont taxées au volume, au poids ou à la valeur, au choix du navire, soit par 1,000 kilos ou mètre cube.

Marchandises de première catégorie : Articles de mode, armes, articles de Paris, bicyclettes, cheveux, coutellerie, cigares, cigarettes, dentelles, écaille, éventails, fourrures et confections, fleurs artificielles, ganterie, glaces, instruments de calcul, de chirurgie, d'optique et de musique, ivoire, lampes, lingerie, maroquinerie, plumes, parfumerie, passementerie, pendules, parapluies, pianos, produits pharmaceutiques, rubannerie, soieries, statues, sellerie, tableaux, velours de soie, violons, vinaigres, vins et liqueurs, vêtements.

Marchandises de deuxième catégorie : Aiguilles, articles de voyage, billards, biscuits, boissellerie, boutons, broserie, bougies, cacao, chocolats, cartes à jouer, coffres-forts, comestibles, cotonnades, chapellerie, chaussures, cire, confiserie, cuirs bruts à semelle, en balles ou en rouleaux, droguerie, décors, épingles, épingles à cheveux, éponges, encres, huile d'olive, graines, jouets, fromages, fruits secs, librairie, marbre ouvré, mercerie, meubles, ornements d'église, papeterie, papiers peints et à écrire, papier à cigarettes, photographies, porcelaines, peintures et vernis, pâtes alimentaires, quincaillerie, riz, rouennerie, stearine, tabac, tapis, tissus laine et de coton, tissus coton, vannerie, verrerie, voitures, velours de coton.

Marchandises de troisième catégorie : Aciers, amidon, biscuits de mer, bouchons, bouteilles vides, blanc de zinc, blanc de Meudon, caractères d'imprimerie, cigares, clouterie, cordages, colle-forte, chaînes en baril, caisses démontées, dames-jeannes vides, eaux minérales, étain en feuilles, en saumon, en barres, tôle, cercles, huiles animales et végétales, instruments

agricoles, meules et pierres meulières, machines et pièces détachées de machine, outils, ocre, papiers à imprimerie et à emballage, poterie de terre, porte-bouteilles en fer, sacs vides, savons communs dits de Marseille, suif, sucres raffinés, ustensiles de ménage, wagons et rails genre Decauville, zinc.

Les grosses marchandises et produits bruts seront traités de gré à gré.

## Les Importations de Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs de France au Canada pendant l'Année 1895 <sup>(1)</sup>

## I

## SPIRITUEUX ET EAUX-DE-VIE

	Gallons	Valeur
Absinthe	347	\$ 446
Eaux-de-vie y compris eaux-de-vie artificielle et imitations (2)	181,695	275,807
Sur ce chiffre la province de Québec reçoit pour sa consommation 137,328 gallons. La province d'Ontario reçoit environ 19,619 gallons, la Colombie Britannique 9,760 gallons, la Nouvelle-Ecosse 14,144 gallons et le Nouveau-Brunswick 10,095 gallons. Le gallon impérial est de 4 litres 54.		
Cordiaux et liqueurs de toutes sortes, mescal, pulque, sorbets au rhum shiedam, et autres schnapps, tafia angostura et amers ou breuvages alcooliques de ce genre	5817	18,730
Genièvre	100	42
Rhum	5,128	5,457
Whiskey—on sait que la France en produit en petite quantité	93	217
Tous autres spiritueux	132	125
Spiritueux et alcool de toutes sortes, mélangés à quelque autre ou à d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions teinturés ou médicaments	1,567	8,007
Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay-rum, eaux de Cologne et de lavande, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentrifrices et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux de toutes sortes, en bouteilles et en flacons ne contenant pas plus de 4 onces chacun	2,637	22,617
Parfums alcooliques et spiritueux parfumés en bouteilles ou autres colis pesant plus de 4 onces chacun	1,149	14,371
Vermouth et vin de gingembre ne contenant pas plus de 30 p.c. de spiritueux de preuve	6,741	6,960
Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'amoniaque aromatisé	24	21
	205,430	\$352,800

## II

## VINS

	Gallons	Valeur
Vins de toutes sortes, excepté les vins mousseux, y compris les vins d'orange, citrons, fraise, framboise, sureau et gabelle, contenant 26 p.c. ou moins de spiritueux. (C'est la partie principale de nos exportations pour les vins.)	118,768	103,665
do contenant plus de 26 et pas plus de 27 p.c. de spiritueux	312	888

(1) Ces chiffres sont tirés du tableau du Commerce et de la Navigation pour l'année finissant le 30 juin 1895, (publication officielle du gouvernement canadien.)

(2) Ce sont les termes même du texte du relevé des douanes,

do contenant plus de 27 et pas plus de 28 p.c. de spiritueux	1,735	2,267
do contenant plus de 28 et pas plus de 29 p.c. de spiritueux	717	753
do contenant plus de 29 et pas plus de 30 p.c. de spiritueux	619	921
do contenant plus de 30 et pas plus de 31 p.c. de spiritueux	2,392	2,812
do contenant plus de 31 et pas plus de 32 p.c. de spiritueux	2,480	2,331
do contenant plus de 32 et pas plus de 33 p.c. de spiritueux	977	1,395
do contenant plus de 33 et pas plus de 34 p.c. de spiritueux	463	675
do contenant plus de 34 et pas plus de 35 p.c. de spiritueux	14	82
	128,477	\$115,789

## III

## VINS MOUSSEUX

	Doz. de bouteilles en caisse	Valeur
Champagne et vins mousseux en bouteilles contenant chacune pas plus d'une pinte et plus d'une chopine (ancienne mesure de vin)	4,053	\$ 51,026
do en bouteilles contenant pas plus d'une chopine et plus d'une demi chopine (ancienne mesure de vin)	6,287	42,434
do en bouteilles contenant une demi chopine ou moins	60	107
Champagne et tous autres vins mousseux en bouteilles contenant plus d'une pinte chacune	3	90
Et dix gallons. (Mémoire)		
	10,403	douzaine de bouteilles de champagne \$93,657

Contre 12,697 caisses et \$116,877 en 1894.

## RÉCAPITULATIONS :

Eaux-de-vie, liqueurs et spiritueux	205,430 gallons	
pour une valeur de		\$352,800
Vins non mousseux, 128,477 gallons évalués à		115,789
Vins mousseux 10,403 caisses de douze bouteilles évalués à		93,657
Ce qui donne un total général comme valeur de		\$562,246

## Les "Stockers" Canadiens en France

Nous avons, plusieurs fois déjà, signalé parmi les expéditions de bœufs canadiens, le succès obtenu pour la France des animaux maigres, dits "Stockers." Nous voyons par les divers chargements effectués en août et septembre derniers à destination du Havre et aussi de Boulogne-sur-Mer, qu'il y a quelques demandes suivies pour ce genre de bétail.

Les visiteurs que notre Chambre de Commerce de Montréal a reçus récemment sont de riches propriétaires d'herbages de Normandie qui ont pensé qu'il y avait là un moyen d'utiliser les qualités exceptionnelles de leurs pâturages.

Nos renseignements particuliers nous permettent

de dire que l'opération n'a pas été mauvaise pour les expéditeurs canadiens. Les " Stockers " mis à l'herbe en Normandie se sont parfaitement acclimatés. Une lettre d'un de nos correspondants nous indique comme faisant au point de vue de l'engraissement de rapides progrès, certains bœufs noirs appartenant à la race *Polled Angus* — race sans cornes—dont en France nous n'avons que de rares sujets.

Ce ne sont là que des premiers essais et nous ne voulons pas en tirer de conséquences que l'avenir pourrait démentir. Mais il nous a paru utile de faire connaître ces détails à ceux de nos correspondants qu'intéressent ces expéditions.

Ajoutons que, si nous sommes exactement renseignés, les expéditeurs de bestiaux qui ont importé en France des animaux gras ou demi-gras, au début de la navigation, c'est-à-dire en mai ou juin, n'ont pas été satisfaits des prix obtenus.

C'est ce qui a décidé certains de nos herbagers de Normandie à faire le voyage du Canada afin de se renseigner sur place. Pour ces expéditions, il faut absolument un service direct entre le Canada et la France. Nous espérons que la nouvelle ligne franco-belge, avec un service régulier, pourra satisfaire les besoins des agriculteurs français. Nous voyons déjà qu'il y a une première expédition de 171 bestiaux sur Bologne-sur-Mer.

## Emballage des beurres et fruits Canadiens pour l'Exportation.

Cette question de l'emballage des produits à exporter du Canada est à l'ordre du jour à Montréal depuis longtemps : malheureusement elle n'a pas encore reçu de solution satisfaisante et de l'autre côté de l'Océan, sur les marchés de Londres notamment, les produits Canadiens ont toujours ou presque toujours été présentés, dans des conditions défectueuses, soit qu'il s'agisse du transport du beurre, des fruits, voir même du fromage.

Nous ne voulons parler dans cet article que des beurres et des fruits.

A la récente exposition provinciale de Montréal au mois de septembre dernier, nous avons relevé plusieurs spécimens d'emballage des beurres, emballage fait d'après le mode français et exhibé par les soins du président de la section de l'industrie laitière. D'après ce mode d'emballage, les beurres expédiés immédiatement doivent arriver en bon état sur le marché étranger. Ceci ne paraît pas difficile au premier abord, il n'y a, en effet,

qu'à prendre les dimensions des rouleaux de beurre qui servent à former une caisse du poids de 24 livres. Ce beurre est protégé par une enveloppe d'abord d'un papier spécial et aussi d'un calicot sans apprêt. En suivant ce système, on a un emballage propre, satisfaisant à l'œil, faisant bien ressortir les qualités apparentes du produit ; mais pour en arriver à cette chose si facile, si simple, il faut trancher avec les anciennes habitudes ou pour mieux dire avec la routine et là on est en face d'une difficulté presque insurmontable.

La preuve que cette difficulté est sérieuse, c'est que depuis si longtemps qu'on a signalé les inconvénients de l'emballage actuel, on n'a pas pu obtenir des expéditeurs une amélioration quelconque, et qu'en réalité il n'a rien été fait pour remédier à ces inconvénients. Aujourd'hui, non seulement on indique, mais on met sous les yeux un modèle des moins compliqués, très aisé à imiter, établi d'après les indications d'un fabricant de beurres d'Isigny même, qui—comme nous l'avons déjà dit—a fait un *fac simile* absolument exact des expéditions françaises. Il n'y a qu'à copier ce modèle. Mais on ne voit pas encore se présenter des imitateurs. Ceci est regrettable à plusieurs points de vue et très certainement tant qu'on n'aura pas amélioré les procédés d'emballage actuel, les exportateurs canadiens ne doivent pas chercher à faire des expéditions de ce produit en France. Ils ne savent pas ce qu'ils perdent par cette négligence.

\*\*\*

Quant aux fruits, c'est encore une partie où l'emballage joue un grand rôle. Les fruits Canadiens qui sont exportés ne consistent guère qu'en pommes ; or ces pommes sont expédiées le plus souvent en baril ou quart.

On n'apporte, il faut bien le dire, qu'un soin très relatif au bon aménagement de ces fruits. Qu'arrive-t-il alors ? Dans la traversée, avec une mer assez souvent houleuse, ces fruits sans aucune protection subissent forcément une altération, des chocs les meurtrissent et la cargaison sort de là n'offrant qu'un aspect assez misérable. C'est souvent ainsi que sur les marchés de Londres et de Liverpool, on trouve tant de fruits Canadiens, délaissés par les acheteurs, uniquement parce qu'ils étaient en piteux état. Et, à ce sujet nous ne pouvons mieux faire que de donner la traduction d'un article publié dans la *Gazette de Montréal* — il y a quelques jours — et qui montre d'une manière irréfragable l'importance d'un bon emballage et la nécessité d'y apporter les plus grands soins :

“ M. Shepherd, Directeur de la Compagnie de Navigation de la Rivière d'Ottawa, a eu la bonne fortune de voir ses jardins de Como être appelés à l'honneur de fournir les fruits de la table royale du prince de Galles et du duc d'York.

“ M. Shepherd a reçu une commande de pommes fameuses du major général Sir Francis du Winton, intendant du duc d'York, qui en même temps l'a avisé que les arbres, envoyés l'année dernière pour les vergers du prince de Galles et de duc d'York, réussissaient parfaitement. Ce n'est pas seulement un honneur pour la province de Québec, mais c'est aussi la démonstration de ce que peuvent faire les producteurs de fruits quand ils récoltent des produits de première qualité et qu'ils apportent le plus grand soin à leur emballage.

“ M. Shepherd, en effet, n'exporte pas ses fruits en baril, mais en caisse, où il les place avec de grandes précautions. Ces caisses qui ressemblent aux caisses à œufs, permettent de placer chaque fruit dans un compartiment séparé fait en carton. Ceci prévient les chocs et les heurts et assure l'arrivée, sur le marché anglais, du fruit le plus sain, ce qui pour l'acheteur anglais est de première importance, car celui-ci se laisse influencer aussi bien par l'œil que par le goût.

“ Le consommateur anglais consent bien à payer un haut prix pour un article de premier choix et ce haut prix est une compensation plus que suffisante pour la dépense de temps et d'argent qu'entraîne un emballage fait avec soin. Rien n'est plus contraire, à l'intérêt bien entendu des producteurs de fruits canadiens que l'expédition faite dans des conditions défectueuses et sans précaution sur le marché anglais. Les nouvelles précautions prises par M. Shepherd pour expédier ses pommes fameuses aux Halles de Londres doit redonner aux pommes canadiennes leur ancienne réputation. Dans les dernières années, Québec a peu fait cette exportation, la plupart des fruits étant vendu sur le marché local de Montréal, mais cette année, il y a tant de fruits dans tout le Canada que le marché d'Ontario a envahi celui de Montréal et les producteurs de Québec doivent chercher un autre débouché d'exportation.

“ Pour se rendre compte de ce qu'on peut faire dans ce genre de commerce, citons encore l'exemple de M. Shepherd qui, l'année dernière, a fait plusieurs expéditions aux Magasins de l'Armée et de la Marine, un des plus vastes entrepôts à Londres pour les denrées ; or, les pommes fournies l'année dernière des jardins de Como étaient de si bonne qualité et si belle apparence que les Magasins ont fait un bénéfice d'environ 3 piastres par caisse : aussi cette année, M. Shepherd expédie en caisse de la manière ci-dessus décrite, une tonne de fruits, chaque semaine.

“ On ajoute que le Consul-général d'Italie a envoyé des jardins de Como dans son pays quelques échantillons de fruits canadiens. Les expériences de M. Shepherd sont des plus intéressantes et les producteurs de fruits canadiens doivent en désirer le succès et aussi imiter les précautions prises par lui.”

Nous insistons sur la citation que nous venons de faire parce que nous estimons qu'il y a pour le

Canada, dans les expéditions de fruits, une source de profits considérables, profits qui sont retardés et diminués dans des conditions importantes par le mauvais emballage de ces produits. Là encore la réforme s'impose, si l'on veut tirer de cette exportation tout le gain qu'on est en droit de lui demander.

Pour notre part, nous pensons que l'on pourrait faire avec profit l'exportation en France des pommes fameuses et aussi d'autres variétés se conservant mieux, à la condition, *sine quâ non*, qu'on employât un emballage perfectionné ; l'exemple de M. Shepherd est à méditer sérieusement par les expéditeurs. Les Français plus encore que les Anglais se laissent impressionner par le bon état et l'aspect agréable des fruits que l'on se propose de leur vendre.

## LA COMMISSION DU HAVRE DE MONTREAL

### RAPPORT ANNUEL

A la réunion hebdomadaire de la commission du havre, M. Alex. Robertson, secrétaire, a présenté son rapport sur le trafic et le mouvement de la navigation pour le mois de septembre dernier.

Nous y relevons les chiffres suivants :

DROITS PERÇUS SUR LE TRAFIC INTER-OCÉANIQUE		
	1895	1896
Importations.....	\$ 15,000	\$ 12,500
Exportations.....	14,500	17,500
Totaux.....	\$ 29,500	\$ 30,000
Trafic local.....	5,777	3,430
Total pour septembre.....	\$ 35,277	\$ 33,430
Total des quatre mois précédents.....	137,352	131,759
Total au 1er octobre.....	\$172,629	\$165,189
Ces totaux se répartissent comme suit :		
	1895	1896
Importations.....	\$ 88,000	\$ 80,000
Exportations.....	62,500	69,005
Trafic local.....	21,129	16,189
Totaux.....	\$172,129	\$165,189

Il importe de bien remarquer que le nouveau droit de quaiage inférieur de 20 p.c. à celui appliqué en 1895, a été mis en vigueur à la date du 22 juin dernier.

Depuis le commencement de la saison, le port a été visité par 553 navires de haute mer, ayant un tonnage total de 941,500 tonneaux. Sur ce nombre il y a 521 vapeurs et 32 voiliers. En 1895, les chiffres correspondants ont été de 499 navires (465 vapeurs et 34 voiliers) avec un tonnage de 834,451 tonneaux.

Les navires circulant à l'intérieur ont été au nombre de 3,771 en 1896 contre 3,541 l'an dernier.

La profondeur de l'eau dans le chenal était :

En 1893 .....	28 pieds 2 pouces
En 1894 .....	27 pieds 5 pouces
En 1895 .....	25 pieds 5 pouces
En 1896 .....	25 pieds 8 pouces

Ces chiffres indiquent, comme nous l'avons fait observer, une baisse quasi-continue, et très préjudiciable au commerce de la ville. La nécessité de creuser les canaux et le chenal s'impose.

## Extrait du rapport de la Chambre de Commerce canadienne de Trois-Rivières de 1894 à 1896

“ Voici le mouvement maritime des ports de Trois-Rivières, de Batiscan et du Lac St. Pierre, pendant les années 1894 et 1895 :

		Navires.	Barges.	Bateaux divers.	Tonnage.
1894.					
Trafic d'outre-mer.	Port de Trois-Rivières...	23	.....	.....	37,326
	“ Batiscan.....	10	.....	.....	8,912
	“ Lac St-Pierre...	7	.....	.....	8,825
Trafic local.....			366		29,260
Trafic avec les Etats-Unis.....			345		32,279
		40	345	366	117,802
1895.					
Trafic d'outre-mer.	Port de Trois-Rivières...	26	.....	.....	36,333
	“ Batiscan.....	8	.....	.....	9,377
	“ Lac St-Pierre...	8	.....	.....	16,320
Trafic local.....			320		35,694
Trafic avec les Etats-Unis.....			491		43,695
		42	491	320	146,119

Le mouvement commercial pour cette même période se divise en :

Exportations.....	\$944,276
Importations.....	170,125

Soit un total pour 1894 de... \$1,114,401  
(Contre \$989,697 en 1893.)

Exportations.....	\$1,214,190
Importations.....	161,198

Soit un total pour 1895 de..... \$1,475,389

En cette période, c'est le trafic avec les Etats-Unis qui forme le gros de nos transactions extérieures.

En 1894, nous y avons expédié pour \$633,000 de produits divers, dont \$370,000 pour les bois ; \$127,000 pour les bois à pulpe ; \$56,000 pour la pulpe ; \$25,000 pour les foins, etc.

En 1895, nos exportations en cette direction montaient à \$870,000, avec \$443,000 pour les bois ; \$142,000 bois à pulpe et \$140,000 de pulpe et le reste divisé en produits agricoles, produits de la forêt et des mines, bétail, foin, etc.

Les exportations en Angleterre viennent ensuite avec :

En 1894.....	\$303,000
En 1895.....	\$427,000

presqu'exclusivement des bois ou produits de bois

(pulpe). En 1894, il y eut pour quelques milliers de piastres de chaussures.

Les autres débouchés sont tous de moindre importance ; tantôt c'est l'Australie ou l'Amérique du sud qui reçoit une ou deux cargaisons de bois ; l'Allemagne ; des pelleteries brutes ; Terre-Neuve, des produits divers, etc,

Pour les importations, les Etats-Unis figurent également en première ligne avec \$100,000 et \$60,000 respectivement de produits divers : Provisions, charbon, machineries ; puis viennent par ordre d'importance ; l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Hollande, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, etc.

Nous avons pu juger par les quantités expédiées à l'étranger de l'importance de notre industrie des bois. Cependant il n'est pas mauvais d'ajouter que les 30 et 40 millions de pieds de planches pour les Etats-Unis et les 23 et 30 millions de pieds de madrier pour l'Angleterre ne représentent qu'une partie de notre production et que les scieries de notre région fournissent en moyenne au-delà de 120 millions de pieds “ B. M. ” par an. Le nombre de billots qui passe sur les estacades du St-Maurice seul, se chiffre pour 1894-95 par au-delà de 1,200,000 et en 1895-96 il atteindra 1,300,000 à 1,400,000, chiffres qui n'ont jamais été atteints auparavant.

Il n'est que juste de dire qu'en général, ni l'épasseur des billots, ni leur valeur n'atteignent la grosseur des pièces et la valeur de jadis. Une quantité de plus en plus faible de pin est remplacée aujourd'hui par l'épinette (*spruce*), tant pour le madrier que pour la planche et une proportion relativement élevée est transformée directement en pulpe, ou débitée en diverses longueurs pour bois à pulpe à destination des Etats-Unis. En 1894, 30,000 cordes et en 1895, 31,750, furent ainsi expédiées.

Notre industrie de pulpe, si elle se ressent de la dépression qui pèse sur chaque branche de commerce et d'industrie, en Amérique aussi bien qu'en Europe, n'a pas diminué sa force productrice ; au contraire. Si nos exportations aux Etats-Unis ont fléchies en 1894, elles ont dépassées de beaucoup le chiffre normal en 1895, car en cette année, elles atteignent au-delà de 21 millions de livres.

Les expéditions sur l'Angleterre, viâ Montréal et Québec, de même que l'approvisionnement des usines du pays ont été toutes aussi considérables. Et tout porte à croire que la production conservera cette marche ascendante, car l'article en question est un de ceux que la crise peut difficilement atteindre, au moins en ce qui touche à la nécessité de consommation. Aussi notre imposant établisse-

ment de la Grande Mère élargit-il constamment ses moyens de production et se prépare-t-il à ajouter à la production de la pulpe, — qui se chiffre actuellement à 50,000 tonnes, — celle du papier manufacturé.

Nos établissements métallurgiques ont subi, suivant le cas et les circonstances, les effets de la crise. Cependant les Forges Radnor n'ont pas toujours ralenti leur activité et les fonderies de Trois-Rivières, à quelques exceptions près, ont constamment occupé leur personnel.

Il en est de même de notre manufacture de métal blanc argenté qui a vu sa clientèle augmenter au point d'être obligée d'agrandir son établissement.

Nous voudrions pouvoir en dire autant de notre manufacture d'outils et de haches, à laquelle malheureusement la dépression générale des affaires avait forcément amené des moments de chômage plus ou moins prolongés. Fort heureusement ce nuage commence à se dissiper.

Notre fabrication de cuirs, de même que celle de chaussures, a également éprouvé les effets de la crise. Les premiers ont dû ralentir leur production, les seconds subissent en ce moment un arrêt complet.

Notre industrie gantière a — peut être plus que toute autre — ressenti la dépression. Car, de l'Atlantique au Pacifique, l'article a été affecté au même degré et une reprise dans cette branche est vivement désirée.

Nos autres exploitations et branches d'industries ont subi plus ou moins les effets de la crise et de l'insécurité générale. Cependant le trafic local également est loin d'avoir diminué. De 60 à 70,000 tonnes d'effets et de marchandises reçues et expédiées par nos lignes de chemins de fer et de vapeurs avant 1893, nous en comptons maintenant au-delà de 90,000 tonnes et ces chiffres vont toujours en augmentant.

Somme toute, si nous n'avons pas d'éclatants progrès à enregistrer, nous pouvons toutefois — en tenant compte de la dépression quasi-universelle des affaires — nous considérer fort heureux de pouvoir produire un semblable résultat.

Et si une plus value annuelle de \$200,000 en moyenne pour notre mouvement extérieur n'est pas excessive, elle prouve en tout cas la solidité de la situation commerciale de notre région. Et une marche ascendante lentement progressive est certes — étant donné les circonstances — ce qui est en ce moment le plus à apprécier."

GEO. BALCER,  
Secrétaire.

N. E. LAJOIE,  
Président.

Trois-Rivières, 14 juillet 1896.

## La Chambre de Commerce Française de New-York

La Chambre de Commerce Française de New-York, vient de nous adresser son premier "Bulletin Mensuel" auquel nous tenons à souhaiter la bienvenue. Nous y lisons d'excellents conseils adressés aux industriels Français et félicitons M. Henry Gourd, président, des renseignements fort intéressants qu'il a donnés sur la création de la Chambre de Commerce Française de New-York.

Nous le félicitons surtout d'avoir pu aboutir à créer un groupement d'efforts utiles et dont notre commerce intérieur doit profiter. Trop longtemps nous avons négligé la concurrence qu'on nous faisait, et pendant qu'on restait sur la réserve, des étrangers plus entreprenants, plus actifs, avec des prix réduits offerts comme appâts, détournaient à leur profit la clientèle. Il est nécessaire de changer les vieilles méthodes, de ne pas redouter les démarches, les réclames nécessaires, et que l'on nous, passe l'expression *d'entrer dans le train*, c'est-à-dire adopter de nouveaux errements, surtout ceux qui réussissent à nos concurrents.

Il n'est pas encore trop tard, à condition qu'on marche hardiment. L'énergie ne nous manque pas : qu'on se mette donc à dépense ce capital éminemment productif.

Nous signalons dans le "Bulletin Mensuel" de la Chambre de Commerce française de New-York une communication au sujet de la contrefaçon des marques françaises aux Etats-Unis. Nous nous proposons de la reproduire dans notre prochain BULLETIN MENSUEL. En faisant respecter les droits de la propriété commerciale, on rendra le plus signalé des services au commerce Français.

## Les marchandises françaises importées au Canada sous pavillon étranger

Dans son rapport du commerce extérieur du Canada, pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1891 — rapport daté du 1er novembre 1895 — M. le Consul-Général de France dit en terminant : "Nous avons indiqué qu'en l'absence de communications directes, les chiffres qui s'appliquent au mouvement des échanges avec la France dans les statistiques canadiennes ne représentent, en réalité, qu'une fraction des chiffres véritables des affaires engagées."

Il paraît qu'il en est également de même en Angleterre pour les importations de fil de lin en ce pays.

C'est au *Moniteur Officiel du Commerce*, de Paris, No. du 24 septembre 1896, que nous empruntons le fait signalé. Ce journal publie une correspondance de Lille ainsi conçue :

"Le rapport de la 'Flax Supply Association,' de Belfast, pour l'année 1895, signale l'augmentation, chaque année plus considérable, des importations de fils dans le Royaume Uni ; cela tient à ce que l'Irlande a, depuis dix ans, monté un nombre considérable de métiers à tisser mécaniques, spécia-

ment en vue de fournir la majeure partie des toiles employées aux Etats Unis.

“ Toutefois, les tableaux reproduits dans la brochure laisseraient croire que la Belgique exporte beaucoup plus de fils que la France et que les exportations de la Belgique augmentent, tandis que celles de la France diminuent.

“ C'est ainsi qu'on lit, pour 1889 :

“ Belgique, quantité : 13,000,000 de livres anglaises.

“ France, quantité : 5,600,000 de livres anglaises, et pour 1895 :

“ Belgique, quantité : 20,000,000 de liv. anglaises.

“ France, quantité : 2,600,000 de liv. anglaises.

“ Or, sans vouloir prétendre que les deux pays ont des exportations équivalentes, on peut dire :

“ que beaucoup d'exportations de fils français se font par la Belgique. Ainsi il arrive, à certains filateurs français, d'expédier pour Belfast des quantités de fils *via* Gand et par ce moyen beaucoup de fils français paraissent être de provenance belge.

“ En ce qui concerne les tissus, il n'est malheureusement que trop vrai que la fabrique française ne sait pas se décider à travailler sur une grande échelle en vue de l'exportation. Il serait bien à désirer que nos fabricants d'Armentières, qui sont les plus importants producteurs de toiles, sentissent mieux la nécessité de protéger le marché national par l'exportation de tissus préparés spécialement à cet effet.”

ville américaine un progrès qui sera très apprécié.

En effet, ce câble, dont la pose aura lieu au mois de juillet prochain, sera la voie la plus directe entre l'Europe et New-York, toutes les autres voies faisant d'immenses détours qui nécessitent plusieurs retransmissions, soit par l'Irlande, soit par Terre-Neuve ou la Nouvelle-Ecosse, ce qui retarde d'autant la transmission des dépêches.

Avec le nouveau câble français, la transmission des dépêches se faisant directement de Brest à New-York, le parcours télégraphique sera donc de beaucoup le plus court, le plus rapide.

Ajoutons que l'administration télégraphique française, qui appuie énergiquement l'effort tenté par nos compatriotes pour améliorer le service, a déjà affecté un fil spécial à la transmission des correspondances avec l'Amérique, entre Paris et la station du câble à Brest. A ce fil doit prochainement en être ajouté un second. Nous aurons donc ainsi une double ligne de Paris à Brest et une double ligne française de Brest à New-York, puisqu'il existe déjà une ligne française entre Brest, Saint-Pierre-Miquelon et New-York (ancien câble P. Q. appartenant aujourd'hui à la Compagnie française des câbles télégraphiques). Même en cas d'interruption le service sera donc toujours assuré.

En somme, le contrat passé entre l'Etat et la Compagnie française des câbles télégraphiques assure une amélioration considérable de nos relations télégraphiques avec l'Amérique du Nord.

(Le Moniteur Officiel du Commerce).

## Un nouveau câble français entre la France et l'Amérique

On sait que le Parlement a voté l'établissement d'un nouveau câble français entre la France et l'Amérique. Cette ligne télégraphique sous-marine qui doublera la communication existant actuellement entre la France et l'Amérique du Nord, partira de Brest et aboutira à New-York. Ce câble, qui aura un développement de près de 6,000 kilomètres, est le plus long qui est encore été immergé.

La fabrication de cet immense conducteur, qui demandera environ un an, est déjà commencée, de façon que l'immersion puisse avoir lieu l'été prochain et que la nouvelle communication puisse fonctionner entre la France et les Etats-Unis au mois d'août ou de septembre 1897.

Le nouveau câble transatlantique assurera désormais l'indépendance et la sécurité de nos relations télégraphiques avec le continent américain. Aussi le gouvernement a-t-il accordé une subvention de 800,000 francs par an, pendant trente ans, pour l'établissement et l'entretien du câble, qui sera construit et posé avec des moyens exclusivement français et sous le contrôle de l'Etat.

Ce nouveau câble sera non-seulement d'une utilité que tout le monde a constatée au point de vue de la défense nationale ; il constituera, en outre, pour nos relations commerciales avec la grande

## REVUE COMMERCIALE

Le mouvement des affaires est comparativement actif, après de longs mois de marasme ; le détail s'approvisionne pour l'hiver, avant que la navigation soit close et que les chemins de fer mettent en vigueur leurs tarifs d'hiver. Dans le commerce de gros, les commandes sont données pour les marchandises d'hiver, et les importations d'automne commencent à arriver. Les exportations sont très actives et les navires dans le port ont leur frêt engagé pour la fin de la saison. Les grains, blé, maïs, pois, sont exportés en grande quantité ; les pommes prennent beaucoup d'espace, le beurre, le fromage et les œufs, avec quelques lots de madriers de pin ou d'épinette (spruce) complètent les chargements. Comme les importations sont inférieures à la moyenne et que les exportations dépassent la valeur normale, la balance du commerce penche du côté du Canada.

A l'intérieur, l'industrie est paralysée par l'incertitude où l'on se trouve encore au sujet du prochain remaniement du tarif des douanes ; et si le commerce a repris quelque activité, c'est qu'il se croit assuré d'au moins quatre ou cinq mois de *statu quo*, vu qu'aucun changement ne peut être fait au tarif que sous l'autorité du parlement et que la session ne pourra avoir lieu que vers février ou mars.

Nous ferons cependant remarquer au commerce



## TEMPÉRATURE DU MOIS de SEPT. 1896

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens,  
à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Sept. Date	Fahrenheit		Centigrades	
	Max.	Min.	Max.	Min.
1	63	49	17.22	9.44
2	64	50	17.78	10.
3	69	57	20.56	13.89
4	61	45	16.11	7.22
5	62	46	16.67	7.78
6	61	53	16.11	11.67
7	65	55	18.33	12.78
8	67	53	19.44	11.67
9	68	54	20.	12.22
10	71	53	21.67	11.67
11	80	60	26.67	15.56
12	75	65	23.89	18.33
13	68	60	20.	15.56
14	69	55	20.56	12.78
15	70	54	21.11	12.22
16	64	48	17.78	8.89
17	64	50	17.78	10.
18	64	50	17.78	10.
19	61	55	16.11	12.78
20	61	45	16.11	7.22
21	64	46	17.78	7.78
22	52	44	11.11	6.67
23	49	35	9.44	1.67
24	59	43	15.	6.11
25	65	45	18.33	7.22
26	69	55	20.56	12.78
27	67	53	19.44	11.67
28	58	48	14.44	8.89
29	63	43	17.22	6.11
30	70	44	21.11	6.67

Nous recommandons aux personnes, qui ont  
l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse  
exacte de notre Compagnie :

### Chambre de Commerce FRANÇAISE de Montréal

En omettant la désignation **Française**, ce qui  
arrive à plusieurs de nos correspondants, les  
lettres sont remises — comme de juste — à la  
**Chambre de Commerce du district de Montréal**,  
c'est-à-dire à nos confrères Canadiens.

## LIQUIDATION DE FAILLITES

### ARGENT A PRETER

Achat d'Obligations Municipales

## M. ROMEO PROVOST & CIE

Expert-Comptables, Liquidateurs  
et Fidei-Commissaires

Chambres Nos 41 et 42  
Bâtisse " Chars Urbains " à MONTREAL (Canada)

La maison ROMEO PROVOST & CIE est déjà connue en France  
ou elle a une clientèle parmi les nobles commerçants de ce pays.

### Petit Courrier

DEMANDES D'AGENTS PAR :

- M. T. Audon, eaux-de-vie, 9 rue Mozart, Paris  
M. E. Mercier, Compagnie des grands vins de Cham-  
pagne, près Epernay.  
M. G. Bonhomme et Cie, eaux-de-vie, Cognac.  
M. Bonneau, eaux-de-vie, à Renon (Ch. Inf.)  
M. P. Rousseau et Cie, négociants-propriétaires,  
Bordeaux, 56 rue de Vergniaud, commerce de vins.  
M. Lucien Canaud, commerçant, vins et eaux-de-  
vie, à la Rochelle.  
M. J. Lamilhau, huiles d'olives pures, à Nice.  
M. J. Prunier et Cie, eaux-de-vie, à Cognac.  
Vve Arzac Seignette et Eugène Sabourau, eaux-  
de-vie, La Rochelle.  
MM. Péliissier et Aragon, successeurs. Fabrique de  
matières premières, à Grasse, (France).  
Messieurs Rondeau frères, successeurs, (Maison  
Delamotte) manufacture d'instruments de chirurgie,  
68 rue Jean-Jacques Rousseau, Paris.  
MM. Amieux M. & Cie, successeurs conserves ali-  
mentaires, Chantenay-lez, Nantes.  
M. Chevallier-Appert etc., conserves alimentaires,  
30 rue de la Mare, Paris.  
MM. Eymard E. T. & Cie, propriétaires de vignobles,  
St-Même, près Cognac.  
MM. T. & E Karsenty fils & Cie, huilerie, 18 Bou-  
levard de Rome, Marseille.

—M. LORIE, 53 rue de Verneuil, Paris, cherche une posi-  
tion comme commis dans le commerce des grains.  
S'adresser à la Chambre de Commerce Française de  
Montréal.

—Le maison DANTIN, FRÈRES ET CIE, à Privas (France),  
minium de fer et produits dérivés, demande un représen-  
tant à Montréal avec monopole pour tout le Canada. —  
Ecrire.

**AVIS.** — Demande d'emprunt de 10,000 francs sur une  
terre de 64 hectares 50 ares située au Lac Marguerite  
(Assiniboine). Cette terre est défrichée et mise en culture.  
On peut élever sur la terre 40 ou 50 bêtes. Titres de pro-  
priété garantis. S'adresser, pour renseignements supplé-  
mentaires, à la Chambre de Commerce française de  
Montréal.

# “ LA PRESSE ”

PUBLIÉE A MONTRÉAL, CANADA

Le plus important et le plus répandu des journaux  
français du continent américain

Circulation Quotidienne assermentée : 53,214



La circulation de “ LA PRESSE ” est sept fois aussi considérable que celle de tout autre journal français à Montréal.

“ LA PRESSE ” est le meilleur journal d’annonces du Canada.

“ LA PRESSE ” publie 6 pages tous les jours, excepté le Samedi où elle sort à 12 pages.

“ LA PRESSE ” est le seul journal canadien qui s’occupe d’une manière suivie du développement des relations commerciales entre la France et le Canada.

## T. BERTHIAUME

PROPRIETAIRE

71 ET 71a RUE ST JACQUES

MONTREAL, CANADA.